



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

aide sociale

Question écrite n° 57701

## Texte de la question

M. Jacques Godfrain attire l'attention de Mme la secrétaire d'Etat aux personnes âgées et aux personnes handicapées à propos des craintes de parents de personnes handicapées en matière de remboursement de l'aide sociale. En effet, la personne handicapée qui perçoit un héritage lors du décès de ses parents voit sa situation modifiée par rapport à l'aide sociale et est obligée de rembourser dès le premier franc cette aide perçue sur la succession de ses parents. Il lui demande en conséquence si les textes législatifs pourraient modifier cette notion de « retour en meilleure fortune » en supprimant la récupération de l'aide sociale sur la succession au décès des parents des personnes handicapées.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jacques Godfrain](#)

**Circonscription :** Aveyron (3<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 57701

**Rubrique :** Handicapés

**Ministère interrogé :** personnes âgées et personnes handicapées

**Ministère attributaire :** affaires sociales, travail et solidarité

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 12 février 2001, page 917